

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 15 avril 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 15 avril 2014 à 14 h 00, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Claudette Roussel	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M ^{me}	Claudine Dufour	Ajointe administrative
M ^{me}	Diane Gagnon	Technicienne en administration
M.	François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M.	David Loranger-King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2014-04-075

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2014;
4. Messages et activités du préfet;
5. Gestion des matières résiduelles :
 - 5.1. Programme d'aide financière « Performance des ICI en GMR » de RECYC-QUÉBEC – demande de reconduction;
 - 5.2. Gestion des écocentres :
 - 5.2.1. Transport et fourniture de conteneurs pour le réseau des écocentres – octroi du contrat;
 - 5.2.2. Récupération des matériaux de construction, rénovation et démolition – procédure et tarification pour les usagers du secteur commercial, industriel et institutionnel;
6. Plainte relative à l'enfouissement de déchets toxiques et dangereux;

7. Représentation au sein de différents comités :
 - 7.1. Nomination d'un administrateur au FIER Côte Nord;
 - 7.2. CRÉ – Commission sectorielle régionale sur le transport – représentant du domaine socioéconomique;
 - 7.3. Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord;
 - 7.4. CRÉ – Commission régionale Femmes;
8. Correspondance;
9. Gestion financière :
 - 9.1. Adoption des états financiers de l'année 2013;
 - 9.1.1. MRC;
 - 9.1.2. TNO;
 - 9.2. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 9.3. Demandes d'aide financière :
 - 9.3.1. Un choix pour l'avenir – Salon des carrières – édition 2014;
 - 9.3.2. Souper bénéfice Pavillon Léopold Mayrand;
 - 9.4. Renouvellement et adhésion :
 - 9.4.1. OBV du Saguenay – adhésion 2014-2015;
 - 9.5. CLD – quote-part 2014;
10. Affaires nouvelles;
 - 10.1. Zec Forestville – demande d'appui pour la fermeture temporaire de chemins;
11. Période de questions;
12. Fermeture de la séance;

QUE le point « 10. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2014-04-076

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2014

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2014 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

(réf. : 4.0)

M^{me} Antil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines dont, entre autres :

- ➔ Suite aux récentes élections provinciales, M^{me} Antil mentionne que nous sommes en période de transition et d'attente de la nomination des ministres ainsi que de leurs priorités d'action. Elle ajoute qu'il faudra rencontrer le nouveau gouvernement afin de faire connaître les enjeux et les grands dossiers de la région.
- ➔ M^{me} Antil fait un suivi des travaux des sous-comités de la Table régionale sur la main-d'œuvre qui en sont actuellement à valider le portrait de la situation qui diffère du côté syndical et de la partie patronale. La Table entend toujours présenter le résultat de ses travaux et soumettre des actions précises avant la date butoir du 3 mai prochain.
- ➔ Les Grands Prix du Tourisme régional 2014 ont eu lieu à Forestville le 10 avril dernier et ce fut encore une très belle récolte de prix pour La Haute-Côte-Nord. M^{me} Antil profite de l'occasion pour féliciter et redire à nouveau aux gens de l'industrie qu'ils contribuent à faire de notre région un secteur diversifié et attractif.

- M^{me} Anctil présente l'organisme Appui Côte-Nord dont la mission est de s'assurer que les proches aidants d'aînés atteints, entre autres, de la maladie d'Alzheimer, ne soient jamais laissés sans ressource et qu'ils aient une meilleure qualité de vie. L'organisme agit de concert avec les acteurs locaux pour identifier les priorités locales et bonifier l'offre de service, notamment par le développement de services d'information, de formation, de soutien psychosocial et de répit. Malgré leurs efforts, l'enveloppe budgétaire pour répondre aux réels besoins est insuffisante. Des démarches conjointes sont actuellement en cours avec les régions de l'Abitibi et de la Gaspésie, qui font face également aux mêmes difficultés, notamment au niveau de la grande distance à parcourir.

RÉSOLUTION 2014-04-077

***Programme d'aide financière « Performance des ICI en GMR »
de RECYC-QUÉBEC – demande de reconduction et d'appui***

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière « *Performance des ICI en GMR* » permet aux industries, commerces et institutions (ICI) d'améliorer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux ICI d'obtenir de l'aide financière pour couvrir une part considérable des frais encourus pour la réalisation d'un bilan et d'un programme de suivi en gestion des matières résiduelles (GMR), ainsi que des coûts d'acquisition de matériel de GMR, tels que des bacs et conteneurs pour les matières recyclables, des presses à carton ou encore des composteurs, entre autres;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 10 M\$ était prévu initialement pour ce programme pour la période 2011-2015, mais que les fonds ont déjà tous été alloués et qu'aucune autre demande ne peut donc être déposée;

CONSIDÉRANT QUE l'un des trois enjeux principaux du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles est *de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT QUE les lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) dictées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) indiquent *qu'un PGMR doit couvrir l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, y compris les matières provenant du secteur des ICI, et doit proposer des mesures visant à responsabiliser ces générateurs quant à la réduction et à la gestion appropriées des matières qu'ils génèrent*;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ICI génère une part importante des matières résiduelles au Québec, puisque 29 % des matières recyclables reçues par les centres de tri et 37 % des matières enfouies proviennent des collectes de résidus ICI au Québec (et que cette dernière donnée ne comprend pas tous les ICI collectés simultanément avec les résidences, comme c'est le cas en Haute-Côte-Nord), selon le dernier bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec (2010-2011), réalisé pour RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE les organisations du secteur ICI en Haute-Côte-Nord doivent souvent œuvrer avec des moyens limités et ont peu de ressources à consacrer à l'embauche de consultants ou à l'achat d'équipements pour optimiser leur gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE sans une aide financière externe telle que celle du programme « *Performance des ICI en GMR* », les mesures proposées aux ICI par la MRC afin de répondre aux exigences du MDDELCC dans le cadre de la révision du PGMR ont peu de chances de se concrétiser;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a débuté un accompagnement auprès de certains ICI pour le dépôt d'une demande de certification « ICI ON RECYCLE ! » de RECYC-QUÉBEC dans le but de soumettre par la suite une demande au programme « Performance des ICI en GMR », mais que ces démarches ne peuvent être complétées puisque les fonds ne sont plus disponibles;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Claudette Roussel, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), M. David Heurtel, de s'assurer que le programme « Performance des ICI en GMR » soit maintenu et bonifié afin que les intervenants du secteur ICI puissent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui.

RÉSOLUTION 2014-04-078

Transport et fourniture de conteneurs pour le réseau des écocentres – octroi du contrat

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la MRC auprès de quatre entreprises pour la fourniture de conteneurs pour le réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE deux des quatre entreprises invitées ont déposé une soumission, soit Les Constructions S.R.V. inc. et Terrassement et Pavage S.L. inc., dans le délai prescrit à l'appel d'offres :

ENTREPRISES INVITÉES À SOUSSIONNER	GRAND TOTAL (incluant les taxes) (ligne J du tableau 1 du bordereau de soumission, ce qui correspond à la fourniture des conteneurs et le transport pour l'ensemble des trajets estimés pour une année)
Les Constructions SRV inc. 106, rue Principale Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	35 705,49 \$
Excavations A. Savard 109, route 138 Forestville (Québec) G0T 1E0	–
Récupération Brisson inc. 378, route 138 Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0	–
Terrassement et Pavage S.L. inc. 70 C, rue Principale Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	34 335,95 \$

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions ainsi que tous les documents exigés avec le dépôt des soumissions ont été analysés et jugés conformes;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat à l'entreprise Terrassement et Pavage S.L. inc. des Bergeronnes pour la fourniture et le transport de conteneurs pour le réseau des écocentres selon les termes prévus à l'appel d'offres;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités

essentielles, ainsi que tous les documents s’y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2014-04-079

Récupération des matériaux de construction, rénovation et démolition – procédure et tarification pour les usagers du secteur commercial, industriel et institutionnel et du secteur résidentiel

CONSIDÉRANT QUE le Conseil adoptait en mars 2012 une résolution (n° 2012-03-053) établissant la tarification pour les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) apportés par les usagers aux écocentres des Bergeronnes, de Sacré-Cœur et de Portneuf-sur-Mer, selon la grille suivante :

TYPE DE CHARGEMENT	TARIF
Un chargement régulier : moins de 2 m³ , ce qui correspond à une boîte de camionnette ou une remorque de 4' x 8' x 2' ou moins, utilisée par les résidents	Gratuit
Un chargement extra : plus de 2 m³ , ce qui correspond à une remorque de plus de 4' x 8' x 2' (accepté à l'aire de récupération Portneuf-sur-Mer seulement)	15 \$/m³
Matières recyclables (papier, verre, métal et plastique) pouvant être déposées dans le bac bleu (acceptées à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer seulement)	Gratuit
Note : Tout chargement de plus de 5 m³ est refusé.	

CONSIDÉRANT QUE cette résolution stipulait également que les chargements de 2 m³ ou plus étaient refusés aux écocentres satellites des Bergeronnes et de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE certains usagers du secteur résidentiel utilisent simultanément une camionnette et une remorque pour déposer leurs matériaux de CRD, ce qui correspond à un volume approximatif de 4 m³, et que le maximum de 2 m³ par chargement est donc difficilement applicable aux écocentres satellites;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure contraint les usagers du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) utilisant des véhicules de grande capacité (camion « 10 roues », conteneur transroulier « roll-off », etc.), à transporter et traiter leurs CRD à l'extérieur du territoire de la MRC, et ce, à des conditions souvent défavorables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé des contrats pour le chargement, le transport (à partir de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer) et la valorisation des matériaux de construction mélangés, des bardeaux d'asphalte et du bois de construction, et ce jusqu'au 30 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente avec Récupération Brisson pour utiliser le service de pesée situé sur le terrain de son entreprise, voisine de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE certaines matières comme le plastique, le métal, les résidus verts et les matières recyclables sont actuellement valorisées à très peu de frais ou gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC adoptait en décembre dernier une résolution (n° 2013-12-249) pour établir un tarif et une procédure pour donner l'accès au service de récupération des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer pour les chargements de tout type de véhicule ou conteneur provenant d'ouvrages réalisés par ou pour le compte d'une municipalité ou de la communauté innue Essipit;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil demandait dans cette même résolution que ses employés poursuivent l'analyse afin d'offrir éventuellement un service semblable aux entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE certains usagers ne trient pas leurs matériaux sur place aux écocentres comme demandé, ce qui contribue à la contamination des matières et à une hausse des coûts de valorisation;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE tous les chargements apportés et triés par les usagers du secteur résidentiel soient acceptés gratuitement aux écocentres et qu'un tarif de 50 \$/m³ soit imposé pour tout chargement non trié;

QUE la limite maximale pour un chargement accepté aux écocentres satellites des Bergeronnes et de Sacré-Cœur soit de 4 m³;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord donne accès au service de récupération des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer pour les chargements de tout type de véhicule ou conteneur provenant d'activités commerciales, industrielles ou institutionnelles;

QUE le tarif suivant soit établi, en date du 15 avril 2014, pour la récupération de matériaux provenant d'activités commerciales, industrielles ou institutionnelles à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer :

TYPES DE MATIÈRES	TARIFICATION Activités commerciales, institutionnelles et industrielles (acceptées à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer seulement)
Matériaux divers non triés	130 \$ /T.M
Bardeaux d'asphalte seulement	115 \$/T.M
Bois seulement	95 \$/T.M
Métal seulement	0 \$/T.M
Plastique seulement	0 \$/T.M
Résidus verts seulement	0 \$/T.M
Matières recyclables seulement	0 \$/T.M
Pneus seulement	0 \$/T.M
Agrégats (béton, asphalte, brique, etc.)	Prix sur demande
Tout matériau provenant de travaux d'excavation (terre, sable, etc.)	Refusé (risque de contamination)

QUE ces tarifs ainsi que la liste des matériaux acceptés puissent être révisés en tout temps par les représentants de la MRC, advenant un changement des coûts relatifs à l'administration ou aux opérations liées au chargement, au transport ou à la valorisation des CRD;

QU'une liste soit établie pour déterminer les organisations concernées et que des ententes de facturation soient conclues avec celles-ci;

QUE les usagers des écocentres satellites des Bergeronnes et Sacré-Cœur ayant un chargement de plus de 4 m³ soient redirigés vers l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

QU'en contrepartie, les organisations fassent peser chacun de leurs chargements aux installations de l'entreprise Récupération Brisson inc. situées à proximité de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, la pesée étant aux frais de la MRC;

QUE des frais supplémentaires seront facturés par la MRC pour tout matériel non accepté (déchets domestiques, résidus dangereux, amiante, etc.), selon les tarifs en vigueur pour traiter ces matières, majoré d'un frais d'administration de 20 %;

QUE des ententes spécifiques puissent être établies ultérieurement pour permettre aux organismes à but non lucratif du territoire d'accéder au service de récupération des matériaux de CRD.

***Allégations d'enfouissement illégal
dans le secteur Labrieville – demande d'enquête
au Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques***

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens désirant conserver l'anonymat a fait parvenir aux élus et à la direction de la MRC La Haute-Côte-Nord des documents et des photos dénonçant des activités illégales d'enfouissement qui auraient eu lieu entre août et octobre 2012 dans le secteur de Labrieville, sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE d'après ces allégations, environ 6000 à 8000 tonnes de rebuts de construction auraient été transportés à Labrieville, mélangés avec des copeaux de bois à l'aide de machinerie lourde et enfouis dans un lieu non autorisé à recevoir ce genre de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE ces rebuts contiendraient, entre autres, de la cendre contenant des métaux lourds, du gypse, du plastique, de l'isolant polythène, de la colle à béton, de la brique, des résidus de cuivre et de plomb, du papier à couverture goudronné, et d'autres métaux lourds et produits toxiques;

CONSIDÉRANT QUE les documents mentionnent que ce lieu d'enfouissement illégal serait en pente descendante vers un cours d'eau à proximité;

CONSIDÉRANT QUE les documents indiquent la localisation de ce lieu d'enfouissement illégal ainsi que les entreprises et les transporteurs qui seraient impliqués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement indique que :

« Nul ne peut déposer ou rejeter des matières résiduelles, ni permettre leur dépôt ou rejet, dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la présente loi et des règlements. Dans le cas où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé, le propriétaire, le locataire ou tout autre responsable de ce lieu est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières résiduelles soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. »;

CONSIDÉRANT QUE si ces actions ont réellement été commises, elles contreviennent aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi que du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la gravité de ces allégations mérite une enquête approfondie de la part des autorités compétentes, en l'occurrence du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord transmette tous les documents relatifs à ces allégations à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et lui demande d'effectuer toutes les enquêtes et analyses possibles afin de vérifier les allégations concernant de présumées infractions graves relativement à des activités illégales d'enfouissement qui se seraient déroulées dans le secteur de Labrieville en 2012;

QU'il demande à être informé par écrit par le MDDELCC de l'évolution et de l'avancement du dossier;

QUE copies de cette résolution et des documents relatifs à ces allégations soient également transmises à :

- ➔ la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Côte-Nord du MDDELCC;
- ➔ M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque.

RÉSOLUTION 2014-04-081

Nomination d'un administrateur au FIER Côte-Nord

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un administrateur de la MRC au sein du FIER Côte-Nord suite au retrait de la vie politique de M. Pierre Laurencelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord au conseil d'administration du FIER Côte-Nord:

QUE la présente résolution modifie la résolution n^o 2011-02-029.

RÉSOLUTION 2014-04-082

CRÉ Côte-Nord – Commission sectorielle régionale sur le transport – nomination des représentants du domaine socioéconomique et politique

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a mis sur pied une Commission sectorielle régionale sur le transport;

CONSIDÉRANT QUE cette commission a pour mandat d'assurer une vigie des activités de tous les organismes du ministère qui ont des responsabilités de gestion et de développement reliées au domaine du transport;

CONSIDÉRANT QUE cette commission a aussi pour mandat de recommander à la CRÉ des stratégies et des actions à prendre afin d'influencer ou d'initier une véritable planification stratégique pour répondre aux besoins de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de nommer une personne du domaine socioéconomique afin de la représenter en remplacement de M^{me} Micheline Anctil qui siège d'office à la Commission à titre de présidente de la CRÉ;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Claudette Roussel, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne pour le représenter à la Commission sectorielle régionale sur le transport de la CRÉ de la Côte-Nord :

- M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, à titre de représentant du domaine socioéconomique;
- M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, à titre de représentant du domaine politique de la MRC;

QUE la présente résolution abroge les résolutions n^{os} 2010-04-066 et 2012-11-227.

RÉSOLUTION 2014-04-083

Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord – représentant de la MRC

ATTENDU QUE par sa résolution n° 2011-11-226, le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désignait M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, à titre de représentant de la MRC au sein de l'Unité Régionale Loisir et Sport (URLS) Côte-Nord;

ATTENDU QUE le mandat de M. Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, viendra à échéance le 7 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord (URLS) pour un mandat de deux (2) ans.

RÉSOLUTION 2014-04-084

**CRÉ Côte-Nord – Commission régionale « Femmes » –
représentante de la MRC**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a mis sur pied une Commission régionale « Femmes » en 2006 afin de répondre aux attentes et préoccupations exprimées par le milieu en matière de condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE la commission est composée de représentants de différents organismes nord-côtiers à vocation féminine et d'un représentant par MRC/territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination de M^{me} Micheline Anctil à titre de présidente de la CRÉ, le siège de La Haute-Côte-Nord (MRC) est vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de nommer une personne représentant le territoire de La Haute-Côte-Nord pour siéger sur cette commission;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M^{me} Marjolaine Gagnon, maire de la municipalité de Sacré-Cœur, à titre de représentante de la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein de la Commission régionale « Femmes » de la CRÉ de la Côte-Nord;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2010-01-008.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1. Coopérative forestière La Nord-Côtière

Copie conforme d'une lettre adressée à la Direction régionale du MRN relativement à l'attribution des travaux pour la saison 2014.

2. M. Gaétan Gauthier, directeur régional, MAMROT

Il invite la MRC à promouvoir les Grands Prix de la ruralité 2014 en soumettant une ou plusieurs candidatures du territoire de La Haute-Côte-Nord.

3. Organisation régionale du Concours québécois en entrepreneuriat de la Côte-Nord

Invitation au gala de remise des Grands Prix régionaux de la 16^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat de la Côte-Nord qui aura lieu le 26 avril 2014, à Sept-Îles.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

4. Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire – Ministère des Transports du Québec

Elle informe que, suite à la résolution n^o 2013-11-238 (Demande au Canadien National de transmettre l'information relative à la circulation de la marchandise sur les voies ferrées – appui à la MRC de Marguerite-D'Youville), la Table québécoise sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses a été créée et énumère les principaux objectifs de celle-ci.

DEMANDES D'APPUJ

5. Corporation des services universitaires du secteur Ouest de la Côte-Nord (CUCN)

Elle sollicite l'appui pour le projet d'actualisation du parc informatique et des outils de travail du personnel de la corporation.

6. MRC du Haut-Saint-François

Demande d'appui dans ses démarches auprès de la CPTAQ pour une réduction du délai de traitement des différentes demandes.

7. Conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur

Copie conforme d'une résolution demande à la MRC de conclure une entente de services en incendie nécessaire à la protection incendie du territoire non organisé de La Haute-Côte-Nord et d'inclure cette entente au schéma de couverture de risques.

RÉSOLUTION 2014-04-085

**Corporation des services universitaires
du secteur ouest de la Côte-Nord – appui**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CUCN) est le seul organisme prônant le développement des services universitaires dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a pour projet d'actualiser son parc informatique et les outils de travail de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet entraînera de nombreuses retombées positives, tant pour son équipe permanente que pour l'ensemble de la région;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet d'actualisation du parc informatique et des outils de travail du personnel de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-04-086

Demande de réduction du délai de traitement des demandes auprès de la CPTAQ – appui à la MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT la résolution n° CR 2014-02-8309 adoptée par la MRC du Haut-Saint-François demandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de réduire le délai de traitement des différentes demandes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC du Haut-Saint-François et demande à la CPTAQ, tout en étant conscient des réalités administratives et budgétaires de l'organisme, que les dossiers soient traités avec plus de célérité, donc dans des délais raisonnables pour ne pas compromettre notre développement.

RÉSOLUTION 2014-04-087

Rapport financier 2013 – MRC

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Claudette Roussel, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier de la MRC pour l'année 2013, tel que vérifié et établi par la vérificatrice, M^{me} Élise Guignard, CPA auditrice, CA, et présenté par M^{me} Diane Gagnon.

RÉSOLUTION 2014-04-088

Rapport financier 2013 – TNO

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier pour le Territoire Non Organisé Lac-au-Brochet pour l'année 2013, tel que vérifié et établi par la vérificatrice, M^{me} Élise Guignard, CPA auditrice, CA, et présenté par M^{me} Diane Gagnon.

RÉSOLUTION 2014-04-089

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
8017	Réclamation 3889	1 035,37 \$
8018	Réclamation 3891	323,06 \$
8019	Réclamation 3892 et compte de dépenses 6250	506,16 \$
8020	Réclamation 3887	234,50 \$
8021	Réclamation 3890	234,50 \$
8022	Réclamation 3886	285,26 \$
8023	Réclamation 3893	262,58 \$
8024	Réclamation 3888	280,94 \$
8025	Réclamation 3885	277,70 \$
8026	Services LMC - collecte des matières résiduelles janvier 2014	70 697,04 \$
8027	Compte de dépenses 5781	65,00 \$
8028	Compte de dépenses 207	196,24 \$
8029	Compte de dépenses 223	125,28 \$
8030	Programme RVI - dossier F-8002582 - paiement des travaux	8 599,00 \$
8031	Pacte rural - dossier 2012-011 - dernier versement	5 000,00 \$
8032	Contrat diversification - dossier 2012-115 - dernier versement	29 072,60 \$
8033	Alimentation Tremblay-Laurencelle - eau, lait, café, traiteur, etc...	288,11 \$
8034	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	3 335,66 \$
8035	Bouffard Sanitaire - collecte des matières résiduelles février 2014	73 504,46 \$
8036	Traitement des matières recyclables février 2014	946,30 \$
8037	Transport des matières recyclables février 2014	4 397,66 \$
8038	Chèque annulé	0,00 \$
8039	Signal Services - enseignes	31,85 \$
8040	Fernandez Communication - honoraires professionnels MIM HCN - 1 ^{er} versement	13 953,08 \$
8041	Réer Fondation mars 2014	858,60 \$
8042	Cotisations syndicales mars 2014	647,04 \$
8043	Programme RVI - dossier F-8006233 - paiement des travaux	10 000,00 \$
8044	Les éditions Yvon Blais - abonnement	312,90 \$
8045	Imprimerie Blouin - formulaires et calendrier des collectes	2 851,38 \$
8046	Compte de dépenses 226	46,44 \$
8047	Compte de dépenses 225	310,70 \$
8048	Compte de dépenses 188	167,10 \$
8049	Compte de dépenses 6329	67,18 \$
8050	Compte de dépenses 211	109,08 \$
8051	Entretien ménager centre administratif - 4 ^e versement	3 483,74 \$
8052	Ministre des Finances - remboursement 50 % recettes baux et sablières	118 271,65 \$
8053	Remboursement bris camion de collecte déchets	143,49 \$
8054	Pacte rural - dossier 2013-058 - dernier versement	5 881,00 \$
8055	Assurance collective avril 2014	3 645,22 \$
8056	Municipalité des Bergeronnes - v/taxes dossier 2014-292 - paiement des taxes avant la vente	6 534,37 \$
8057	Commission scolaire Estuaire - v/taxes dossier 2014-292 - paiement des taxes avant la vente	176,67 \$
8058	Programme RVI - dossier F-8002565 - paiement des travaux	3 048,55 \$
8059	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	941,47 \$
8060	Équipements GMM - entente photocopieurs	333,86 \$
8061	Compte de dépenses 5782	117,76 \$
8062	Compte de dépenses 222	209,60 \$
8063	Compte de dépenses 229	98,32 \$
8064	Compte de dépenses 230	107,30 \$
8065	Compte de dépenses 187	214,62 \$
8066	Compte de dépenses 227	168,54 \$
8067	Compte de dépenses 224	74,52 \$
8068	Compte de dépenses 6353	126,64 \$
8069	Compte de dépenses 6347	681,89 \$
8070	Compte de dépenses 6352, assurance automobile	161,85 \$
8071	Compte de dépenses 228	62,64 \$
8072	Programme RVI - dossier F-8002557 - paiement des travaux	4 863,50 \$
8073	Fonds des registres - accès au registre	118,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
8074	Pacte rural - dossier 2012-150 - dernier versement	1 177,00 \$
8075	Pacte rural - dossier 2014-028 - 1 ^{er} versement	1 000,00 \$
8076	Contrat diversification - dossier 2012-083 - dernier versement	10 295,00 \$
8077	Entente culturelle - dossier 2013-P-09 - dernier versement	1 500,00 \$
8078	Entente culturelle - dossier 2014-P-02 - dernier versement	2 800,00 \$
8079	Entente culturelle - programme biblio Longue-Rive	393,25 \$
8080	Entente culturelle - programme biblio Portneuf-sur-Mer	398,45 \$
8081	CHME - 3 ^e versement entente publicitaire 2014-2015	335,75 \$
8082	Récupération Brisson - exploitation centre transbo PSM et location balance mars 2014, vente de fer et achat abri entrepôt bardeaux	16 551,31 \$
8083	Fonds d'information sur le territoire - mutations	96,00 \$
8084	Municipalité des Escoumins - v/taxes dossier 2014-290 - paiement des taxes avant la vente	7 614,95 \$
8085	Commission scolaire Estuaire - v/taxes dossier 2014-290 - paiement des taxes avant la vente	1 050,24 \$
8086	AARQ - inscription congrès 2014	454,15 \$
8087	AEMQ - inscription congrès 2014	525,00 \$
8088	Atelier débosselage Chamberland - réparation camion	68,99 \$
8089	Camil moto sports - location VTT	143,72 \$
8090	Commission scolaire Estuaire - travaux voirie et ponceaux TPI	35 015,64 \$
8091	Corporate Express - fournitures	251,16 \$
8092	Les Éditions juridiques FD - abonnement	102,90 \$
8093	Élise Guignard CPA inc. - vérification 2013 MRC et TNO	11 960,00 \$
8094	Les Entreprises CM enr. - déneigement 2013-2014	1 609,65 \$
8095	Garage J. Boulianne - fournitures	8,05 \$
8096	L'Immobilière - honoraires professionnels avril 2014 et croquis février et mars 2014	8 536,89 \$
8097	Journal Haute-Côte-Nord - avis publics	601,32 \$
8098	Orizon mobile - programmation téléphonique	54,04 \$
8099	Produits sanitaires Lépine - fournitures	150,74 \$
8100	RGMRM - enfouissement et redevances mars 2014	31 142,26 \$
8101	Rénovations JM BR - matériaux	15,78 \$
8102	Société d'histoire du Lac-St-Jean - dossier SARP	721,00 \$
8103	Ultramar - essence camion	324,58 \$
8104	Vidéotron	60,82 \$
8105	Desmeules auto - location motoneige	517,38 \$
→	Ministère du Revenu - DAS au 15 mars 2014 :	9 163,16 \$
→	RREMQ mars 2014 :	7 785,50 \$
→	Bell Mobilité - compte du 1 ^{er} mars 2014 :	133,99 \$
→	Visa - compte du 28 février 2014:	331,22 \$
→	Hydro-Québec - compte du 19 mars 2014 :	3 133,52 \$
→	Ministère du Revenu - DAS au 31 mars 2014 :	9 749,82 \$
→	Receveur général du Canada - DAS mars 2014 :	8 114,48 \$
→	Vidéotron - compte du 21 mars 2014 :	236,62 \$
→	Paies des 19 mars et 2 avril 2014 :	45 093,03 \$
TOTAL :		597 705,33 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15^e jour du mois d'avril 2014.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2014-04-090

« Un choix pour l'avenir » – partenariat financier

CONSIDÉRANT QUE des intervenants de différentes organisations de La Haute-Côte-Nord se sont mobilisés pour mettre sur pied le projet « *Un choix pour l'avenir* » de façon à permettre aux jeunes de mieux connaître leur région et les perspectives d'avenir en matière d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE cette activité consiste à offrir une journée de stage en entreprise à des jeunes de cinquième secondaire et du collégial;

CONSIDÉRANT QUE l'activité couvre le territoire de la Commission scolaire de l'Estuaire et que les jeunes de La Haute-Côte-Nord peuvent y participer;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a essentiellement pour but de supporter les jeunes dans leur choix de carrière, de les encourager à demeurer dans la région et de leur faire connaître les possibilités de carrière au sein des entreprises;

POUR CES MOTIFS, Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC accepte d'agir à titre de partenaire dans le projet « *Un choix pour l'avenir* » sur La Haute-Côte-Nord – Édition 2014 et accepte de participer financièrement en adhérant au plan de visibilité de catégorie « Argent » par le versement d'une somme de 500 \$.

RÉSOLUTION 2014-04-091

CLD – entente de gestion 2012-2014 – quote-part versée pour 2014

CONSIDÉRANT l'entente conclue en juillet 2012 entre le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant son rôle et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 4.8 de cette entente, la MRC s'engage à préciser la quote-part qu'elle entend verser au CLD pendant l'année en cours;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le ministre des Finances et de l'Économie que la quote-part versée au CLD de La Haute-Côte-Nord pour l'année 2014 concernant le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sera de 138 616,00 \$.

RÉSOLUTION 2014-04-092

ZEC de Forestville – fermeture temporaire de chemins – appui

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Ressources naturelles par la Zec de Forestville portant sur la fermeture temporaire des chemins suivants durant la période de dégel, soit du 15 avril au 14 mai 2014 :

- Chemin de la Sault-aux-Cochons, du 11^e au 56^e km;
- Chemin d'accès du secteur du lac Croche, du 9^e km jusqu'au lac Croche;
- Chemin du secteur du lac Laval, de l'entrée située au km 38 de la route 385 jusqu'à la sortie au lac Sterling située au km 48 de la route 385.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 15^e jour du mois d'avril 2014.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2014-04-093

Fermeture

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 15 h 00.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier